

COMITE SYNDICAT DU JEUDI 02 OCOTOBRE 2025

Début réunion : 19h30

Fin réunion : 21H

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion précédente du 24 octobre dernier, le président a convoqué l'assemblé à une nouvelle réunion ce jeudi 02 octobre 2025. Il ouvra la séance et constate et l'évoque le fait qu'il faudra modifier les statuts pour qu'il y est 2 délégués par communauté des communes au lieu d'un délégué par communes.

1- Présentation du nouveau technicien de rivières

Technicien en poste depuis 15 ans, Benoit Rayon est parti fin 2024 et Maëlle Fouille l'a remplacé mais a dû aussi partir pour raisons personnelles. Elle a été remplacée par Jérôme Loubère qui arrive du SM3V.

Présentation du nouveau technicien : landais d'origine et fils d'agriculteur, il a 20 ans d'expérience dans la gestion des rivières. L'essentiel de sa carrière a été réalisé dans le Lauragais au Syndicat Bassin Hers Girou pendant 10 ans puis depuis 2019 au SM3V sur la rivière Gers. Sa femme ayant trouvé un poste sur Condom, il s'est proposé et à démarré le 20 mai dernier.

Le président souligne son implication directe sur le poste et a fait avancer le dossier de DIG rapidement dossier qui date de plus de 7 ans.

Le technicien donne ces nouvelles coordonnées.

2- L'achat de voiture

Le Susuki doit être remplacé car il a plus 200 000 km et est vendu prochainement à hauteur de 5 500 €. Un Dacia Duster d'occasion en diesel va être acheté autour de 20 000 € ; Un modèle neuf essence ou hybride coûte 27 000 €. Le SM Midour Douze participera à l'achat.

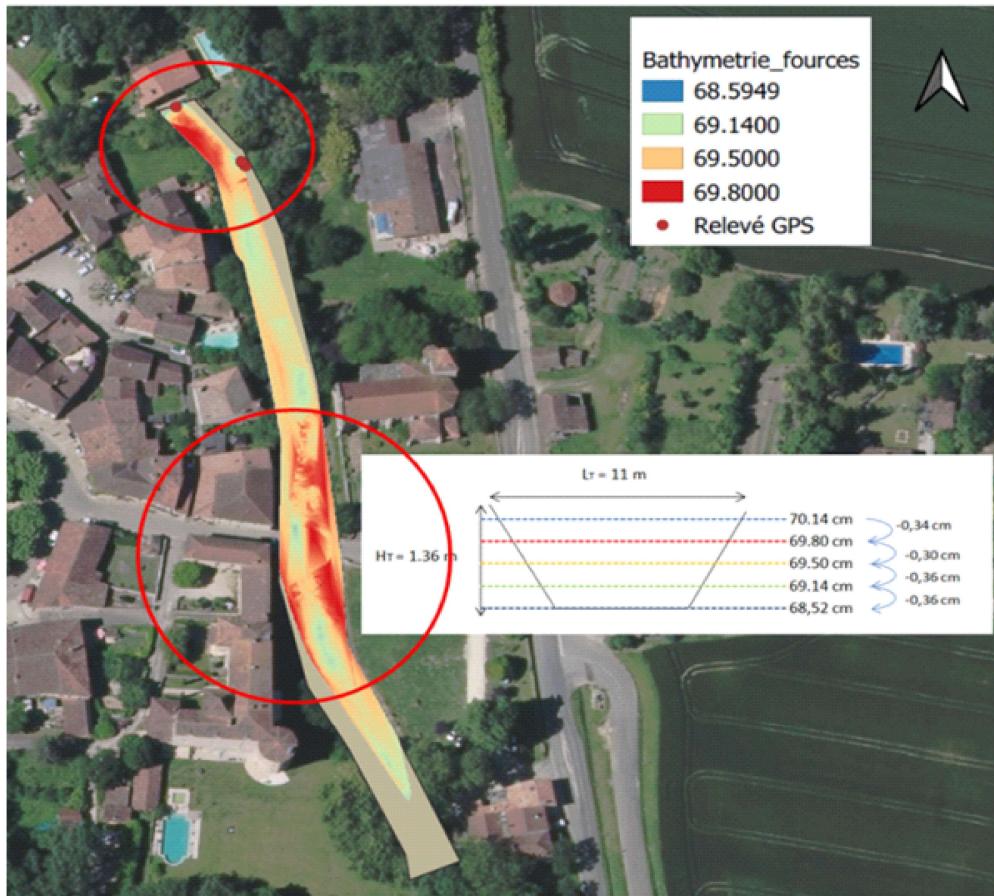
L'agence de l'eau donne à hauteur de 21 000 € pour Frais de fonctionnement au SMBV OGA. La Région pourrait participer également.

Voter à l'unanimité.

3- Travaux de Fourcés

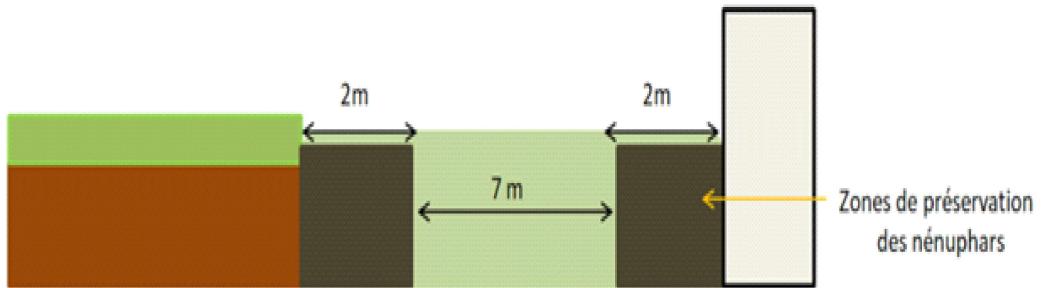
En 2022, 800 kg de poissons ont été retrouvés morts suite à 4 épisodes caniculaires ; le diagnostic est simple : le lit de l'Auzoue est complètement envasé ; il n'y a plus que 20 à 30 cm d'eau par endroit ce qui avec le réchauffement des eaux et le manque d'oxygène, a fait mourir les poissons.

Cette accumulation sédimentaire est due à l'érosion des sols dont les fines restent bloquées par un barrage de moulin ainsi qu'un pont à 2 arches comme le montre la carte ci-dessous.



Le dossier de d'autorisation des travaux a pris du temps car on note la présence de nénuphars jaunes, espèce protégée. Aussi, avec les services de l'état et les partenaires techniques, il a fallu construire un dossier et une méthodologie afin de préserver cette espèce malgré les travaux. De nombreux échanges ont eu lieu avec tous les services pour aboutir à la réalisation de ce dossier d'intérêt Général de plus de 80 pages. L'arrêté préfectoral est prévu pour le 06 octobre prochain et les travaux vont débuter dans la foulée tant que la météo le permettra. Les sédiments seront évacués hors zone inondable.

1500m³ de vase évacuée sur 200ml. Il faudra curer sur 7m de large et laisser 2m de chaque côté du lit afin de préserver le nénuphar jaune.



L'entreprise PM environnement a été retenue par devis pour 90 000 € HT ; le fait d'évacuer hors zone inondable a un surcout de plus de 30 000 € HT. La partie amont va être curée par une pelle à bras long (28t pour un bras de 17m) afin de bien curer profondément. La partie aval sera réalisé par une drague car il n'y a pas d'accès pour la pelle. La drague amphibie est équipée d'un couteau horizontal qui va hacher les vases et les végétaux pour tout aspirer. Pour 1m³ de vase aspiré, il faut 3 m³ d'eau.

Les boues liquides seront mises dans un réservoir étanche puis repris par des tonnes à lisiers pour être épandus sur les 17 ha de Mr Mondin. Celui-ci a travaillé légèrement ses terres afin de faciliter la pénétration des boues liquides et éviter tout ruissellement.

Le Fond vert de la préfecture vient subventionner à hauteur de 40% et la Région viendra peut-être à hauteur de 20% (dossier en cours). La commune participera à hauteur de 15 000 € TTC.

D'autres techniques moins chères mais en zone inondable ont été refusées.

En complément de ses travaux de restauration, des plantations seront mis afin de stabiliser les berges et limiter les nénuphars par création de l'ombrage.

Une convention d'ouverture des vannes va être signé avec le propriétaire du moulin afin d'ouvrir ces vannes afin que le phénomène ne se reproduise pas autour du 1^{er} novembre au 28 février.

Intervenant1 : combien de temps vont durer les travaux ? Maximum 3 semaines voir 2 semaines si la météo est propice.

3 –Etude inondation à Mouchan sur le ruisseau du Bidot, affluent de l'Osse

Etude lancé le 30 juin dernier par le BE SCE. Elle va durer 6 mois et est en 2 phases : un étude hydraulique porté par le Syndicat et une étude aménagement portée par la commune.

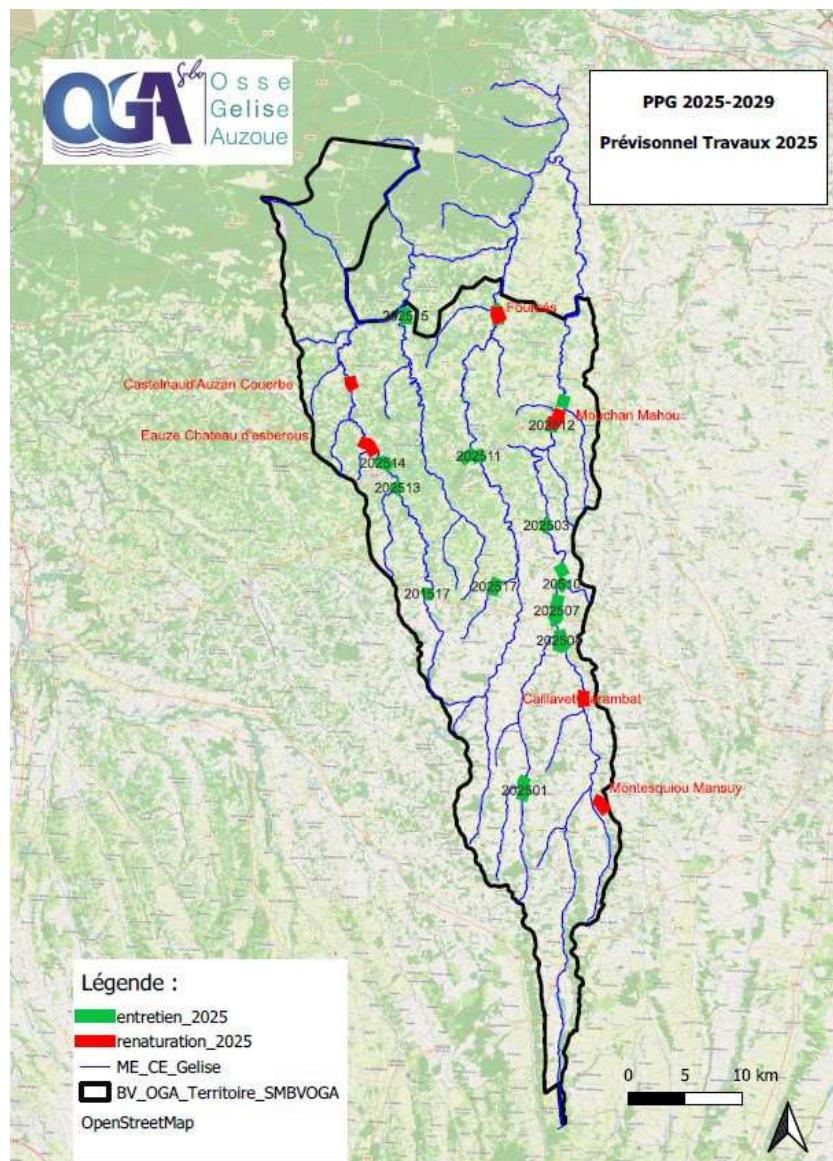
Problème d'inondation : en 1992, 2 maisons inondées puis travaux en 1995 avec création gros fossé et merlon de protection. Mais en 2018 et 2023, 2 gros orages (environ 200mm) ont inondé 20 maisons, l'église et la salle de fêtes. L'étude étudier le phénomène hydraulique du site doit proposer des solutions d'aménagements : soit modifier des ouvrages de passage de route soit la création d'un ouvrage de type de bassin d'orage. Le bassin versant est très court et fortement pentu.

4- DIG la Gélise

La DIG de la Gélise est un gros dossier de plus 200 pages pour pouvoir investir de l'argent public sur des terrains privés afin de gérer les cours d'eau. C'est un dossier avec son étude qui traîne depuis 7 ans.

Avec la Communauté des Communes de l'Albret, la DIG a été revue et révisé et devrait être signé courant octobre. Cette DIG va autoriser le programme d'entretien et de restauration du BV de la Gélise sur 2025-2029 voire renouvellement.

Les travaux d'entretien se feront sur l'ensemble du bassin versant essentiellement sur de la gestion d'embâcles sur les zones à enjeux (pont, traversé de village, ect).



Entretien sélectif ponctuel sur de la gestion d'embâcles ; l'agence finance à hauteur de 50%.

Soit ils sont retirés soit fixés en pied de berge pour la création de caches piscicoles.

Les travaux de restauration dont l'objectif est de remettre en bon état des cours d'eau dégradés par beaucoup d'aménagements anthropiques (moulin, remembrement, ect) sont financés à hauteur de 70% par l'agence de l'eau et la Région. Le département ne vient plus. Les partenaires financiers nous encouragent la dessus. On a une rivière rectifié, artificialisé et ressemble plus à un grand fossé. La restauration permet de recréer des habitats aquatiques et écologiques par reprofilage des berges pour révégétaliser et par la création d'un lit d'étiage.

Numéro	Denomination	Action	linéaire		budget prévisionnel TTC
			m berge	Cours d'eau	
2025-01	Castelnau d'Auzan Couerbe	250m rd à retaluter + plantation sur 3 niveaux + 2 E voisins 1 km - RG sur 200m à retaluter + 70 arbres msp + 10 embâcle +	250	Gélise	9 480
2025-02	Eauze domaine d'Esberous	ZH	1000	Gélise	23 640
2025-03	Mouchan Mr Mahou /	RD RG Osse bois energie sur	2000	Osse	6 480
2025-04	Taulet Mouchan	peuplier + plantation			
2025-05	Montesquiou Mansuy /	reprise du lit sur 200m + 2	1400	Liset-Creil	11 688
2025-06	Dufort	mares + plantation			
	Fourcés commune	plantation arbustes RD château	1050	Auzoue	1 800
	Caillavet Carambat	50m + long canal 500m reprise de berges - retalutage sur 200m RD	200	Osse	6 000
			TOTAL	5900	59 088

Les devis ont été demandés à 3 entreprises : Montieux, Thuilhé et Sabatier. Par la suite, un marché à bon de commande sera réalisé pour les travaux des années prochaines.

Les subventions :

	Dep. Gers	Agence de Région l'Eau	Fonds Verts	Autofinancement	Total Dép.
Etude hydraulique Mouchan	1702	0	0	5107	10 213
Etude Aménagement Mouchan	1945	0	0	5836	11 671

Travaux Fourcés 1ere tranche	0	0	14400	28 720	28 880	72 000
Travaux Fourcés 2eme tranche	0	0	7028	14 057	14 057	35 142
Travaux d'entretien selectif/ponctuel	0	30000	0	0	30 000	60 000
Travaux renaturation	0	30000	12000	0	18 000	60 000
Total Recette	3647	60000	33428	53719	112 821	263 616
					-26 671 (participations communes)	
					86 150	

L'agence de l'eau finance les postes à hauteur de 60% pour les postes de technicien et d'administratif

Intervenant : Mr Eauze demande s'il y aura le détail : un compte rendu sera envoyé.

7-DM

- Délibération : virement de 818€ à basculer d'un compte 2188 à l'autre compte 2804 412 ; voté à l'unanimité.
- Délibération pour la protection sociale du personnel pour le risque santé de 15 € brut mensuel au 1^{er} janvier 2026 voté à l'unanimité.
- Annulation d'une délibération le CFU qui remplace le compte administratif ; voté à l'unanimité
- Délibération d'une Prime Rissep autour de 250 € par mois ; voté à l'unanimité
- création d'un poste de fonctionnaire pour la secrétaire en place qui est contractuelle et qui remplace Monique. Celle-ci étant actuellement en congés maladie, elle part à la retraite au 1^{er} juillet 2026. Il suffira de supprimer ce poste par la suite.

Jean Luc Della Vedove dit que c'est pour la fidéliser sur le poste et de la garder car elle est compétente. Voté à l'unanimité.

Pas de questions diverses.

Le président conclue la séance en disant qu'il ne se représentera pas et qu'il fera un dernier budget. Le syndicat fonctionne bien désormais. Le projet de panneaux photovoltaïques sur le lac de la Baradée est arrêté mais qu'à l'avenir, il ne s'interdit pas de le relancer avec le nouveau président.